

# La conception architecturale pour répondre au risque inondation

## Généralités :

Les inondations peuvent entraîner des risques d'atteinte aux personnes, aux bâtiments et infrastructures. Pour répondre à cela, il est essentiel de concevoir et de construire des bâtiments résilients au risque inondation. Les bâtiments peuvent soit « éviter » (bâtiments surélevés, flottants ou amphibies), « résister » ou « céder » à l'eau. Au final, il s'agit de laisser de l'espace de mobilité pour l'eau.

## Le projet de la cité fluviale de Matra, Romorantin-Lanthenay (41) :

Cet ancien terrain anciennement occupé par les usines Matra en site inondable est désormais un ensemble résidentiel, industriel avec un parc public. Lors d'inondations en 2016, le quartier a prouvé sa résilience avec des dégâts minimum alors que les hauteurs d'eau étaient supérieures aux plus hautes eaux jamais relevées.

## Les étapes :

Pour transformer cet ancien site industriel en espace de vie et de loisirs, les architectes ont choisi de suivre le cours de la rivière au lieu d'y résister. L'eau peut ainsi pénétrer sur la parcelle et poursuivre son chemin. Le parc public au cœur du quartier sert d'alerte visuelle mais aussi de bassin de rétention. Les habitations sont orientées vers la rivière et montées sur pilotis pour observer la montée des eaux. Les routes surélevées, et des passerelles relient les maisons surélevées à cette voirie.

## Coût :

Cela ne nécessite pas de coût supplémentaire si la résilience est intégrée à la conception et cela limite les coûts en cas d'inondation avec un retour à la normale plus rapide. Des surcoûts liés à la surélévation peuvent eux atteindre 6 à 12% du coût global de l'aménagement.

### Quel type de projet ?

Tous les projets en zone inondable constructible.

### Qui réalise ?

Aménageur et opérateur

### Qui associer ?

Etat, collectivités, fédération des promoteurs immobiliers, établissements publics d'aménagement, conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

## Les points de vigilance :

- Des surcoûts peuvent apparaître notamment concernant la surélévation, la construction sur pilotis et les passerelles (entre 6% et 12% du coût d'investissement).

